



mis en ligne le 30/01/2025

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2025-017

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale  
Objet : Autorisation d'occupation de la voie publique pour déménagement,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,  
**Vu** le Code de la route,  
**Vu** les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,  
**Vu** l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

**Considérant** la demande effectuée par madame GUERTON Priscillia,  
**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures afin de permettre le bon déroulement de ce déménagement n°32 rue du château d'eau à Cuxac d'Aude,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement du véhicule lié au déménagement est autorisé sur deux emplacements à proximité du 32 rue du château d'eau le dimanche 2 février et le lundi 3 février 2025 de 08h00 à 19h00.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera temporairement bloquée selon les besoins liés au déménagement.

**ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera sanctionnée en fonction des règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le bénéficiaire a la charge de la signalisation réglementaire de cette opération, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation,

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 27 janvier 2025

Le Maire



Grégory DELFOUR